

Dissertation

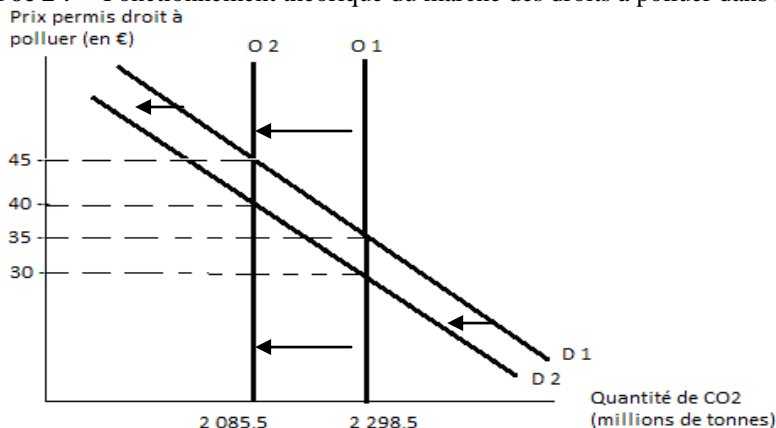
Vous montrerez comment le marché peut être mis au service d'une politique climatique

Doc 1 : Transactions de permis de droits à polluer dans l'U.E.

	Volumes échanges (en millions de quotas)	Valeur des transactions (en millions d'euros)	Prix moyen du quota (en euros)
2005	262	5 400	20,6
2006	828	14 500	17,5
2007	1 458	25 200	17,3
2008	2 731	61 200	22,4
2009	5 016	65 900	13,1

(Caisse des dépôts et consignations, 2010)

Doc 2 : Fonctionnement théorique du marché des droits à polluer dans l'U.E.

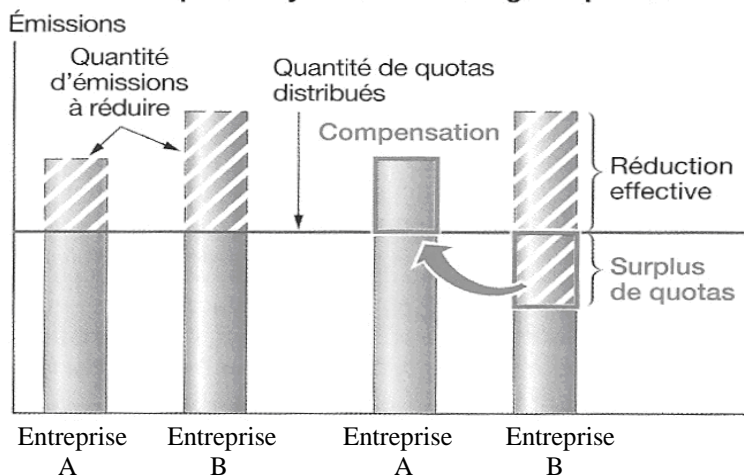


Notes :

- O 1 et O 2 représentent les quantités réelles d'émissions de CO₂ fixées par l'U.E. pour 2005 – 2007 (O 1) et 2008 – 2012 (O 2) : l'U.E. réduit donc progressivement les quantités d'émissions autorisées
- les prix sont donnés à titre indicatif

Doc 3 :

Principe des systèmes d'échange de permis



(Manuel SES terminale, Ed. Nathan, 2012)

Doc 4 : Dans le cadre d'une série d'initiatives majeures approuvées en 2008 pour lutter contre le changement climatique et augmenter l'utilisation des énergies renouvelables, une version révisée en profondeur du [système] entre en vigueur avec le lancement de la phase III (1er janvier 2013). [Le champ d'application du système est élargi] et inclut (outre l'aviation depuis 2012) d'autres industries et gaz à effet de serre, ainsi que les installations chargées du captage, du transport et du stockage géologique des émissions de CO₂. (...) La vente aux enchères de quotas devient le principe de base d'allocation des quotas en lieu et place de l'attribution gratuite par le gouvernement de la grande majorité d'entre eux durant les phases I et II. (...). Le secteur de la production d'électricité doit en principe acheter tous ses quotas d'émission dès 2013, étant donné que l'expérience a montré que les centrales électriques ont pu transmettre à leurs clients le coût des quotas d'émission alors même que ces quotas leur étaient alloués gratuitement. Dans d'autres secteurs, un passage progressif au système d'enchères a été mis en place. En 2013, 20 % des quotas sont vendus aux enchères et ce chiffre augmente graduellement pour atteindre 70 % en 2020.

(D'après Commission Européenne. Le Système communautaire d'échanges de quotas d'émission, 2009)

Plan

I/ Une régulation par les qtés...

- offre rigide (doc 2) d'abord gratuite puis payante par vente aux enchères (doc 4)
- marché entre ent, lieu = Bourse ; mécanisme (doc 3)
- hausse qtés échangées + hausse montant des transactions (doc 1)
- accroissement nb de secteurs soumis à quotas (doc 4)

II/ ... et une régulation par les prix...

- théoriquement : offre rigide donc hausse du prix (si D constante) (doc 2)
- réalité : baisse du prix du quota car $O > D$ (doc 1)
- à l'avenir prix devrait augmenter (passage de 35 € à 45 €) car baisse de l'offre : O_1 à O_2 (doc 2)...mais D va baisser aussi (D_1 à D_2) donc prix également (passage de 45 € à 40 €) (doc 2)

III/ ...pour ralentir le réchauffement climatique

*) Efficacité :

- baisse de l'offre (O_1 à O_2) suite à prise de conscience des dégâts de la croissance et engagements (type Protocole de Kyoto)
- baisse de la demande (D_1 à D_2) (doc 2)
- expl :
 - recours aux énergies renouvelables (doc 4)
 - investissement des ent (R-D, innovations... pour moins polluer)
 - changements de comportements (Pteurs et Cteurs)

*) Limites :

- ex Pteurs d'électricité pour lesquels quotas alloués gratuitement ont été facturés aux consommateurs (doc 4)
- prix trop bas du quota ne pas les Pteurs + spéculation sur ce marché
- combiner différents instruments : marché + réglementation (normes) + taxes

Note : on pouvait aussi envisager un plan du type :

I/ Nécessité d'une po climatique...

II/ ... grâce à une régulation par les qtés...

III/ ... et une régulation par les prix...

Connaissances :

- marché des droits à polluer : date, fonctionnement, U.E. pionnière
- protocole de Kyoto
- Etat – marché
- déf po climatique, marché
- th néocl, rationalité
- passager clandestin
- bien public, bien commun